

MAIRIE DE CABARIOT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2020

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE :

Mme BOISSON Josette, Adjointe au Maire, a donné le compte-rendu du Conseil d'Ecole auquel elle a assisté et qui a eu lieu le 11 février 2020. Il en ressort :

Effectif : 117 élèves – stable depuis le début de l'année.

Prévisions 2020 : 118 élèves

PS : 13 ; MS : 12 ; GS : 11 ; CP : 20 ; CE1 : 17 ; CE2 : 13 ; CM1 : 15 ; CM2 : 17

Projets : Projet TARA pour les CE2-CM1 et CM1-CM2 : navire scientifique qui travaille sur la pollution plastique issue des fleuves.

Projet mené en partenariat avec la CARO et le Conservatoire de Musique de Rochefort – chants et chorégraphies. Représentations à Cabariot et à Port des Barques

Projet éducation musicale GS – CP : projet musical intergénérationnel avec l'EHPAD de Cabariot.

Travaux : L'équipe enseignante remercie la mairie pour la rapidité des réparations.

Demandes : Des rats ont été retrouvés morts. Il est demandé à la mairie de faire venir une entreprise pour vérifier et s'assurer qu'il n'y a pas d'infestation y compris dans l'ancienne cantine.

Extension de la cour maternelle : Etude et devis en attente.

Conformité de la structure des jeux élémentaires.

Connexion internet à améliorer pour mener à bien les projets, le travail pédagogique et administratif.

Evaluations nationales : des évaluations nationales ont eu lieu en début d'année pour les élèves de CP – CE1.

VENTE FONDS DE COMMERCE SUPERETTE :

Mme ROUX Christine a cédé le fonds de commerce de la supérette « LE P'TIT MARCHÉ DE CABARIOT » situé 41 rue des Gabares à Mme BRIDA Marie-France à compter du 23 mars 2020.

Les actes seront reçus chez Me DORE Damien, Notaire à Marennes (17).

Le local commercial est loué par la Commune moyennant un loyer mensuel actuel de 212.26 €.

Un état des lieux des locaux sera effectué au départ de Mme ROUX Christine.

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

LOGEMENT 1 RUE DE L'ETANG :

Mme BRIDA Marie-France, future gérante de la supérette occupera le logement de fonction situé 1 rue de l'Etang appartenant à la Commune dont le loyer mensuel est de 448.85 € à compter du 23 mars 2020.

Un état des lieux des locaux sera effectué en présence de M. le Maire, Mme BRIDA Marie-France, et Mme ROUX Christine (ancienne locataire).

M. le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

SCHEMA COMMUNAL DEFENSE INCENDIE :

La Commune de Cabariot ne dispose pas de « Schéma Communal Défense Incendie ».

Afin d'y remédier, un contact a été pris avec la RESE afin de lui confier ce dossier.

M. le Maire présente ensuite le devis concernant la prestation d'étude et de réalisation :

* Préparation des fichiers cartographiques

* Visite sur le terrain

* Etudes

* demande de validation auprès du SDIS, restitution et présentation de l'étude en mairie.

Soit au total 6 jours minimum pour un coût moyen journalier de 650 € HT : 3900 € HT

+ Journée complémentaire (en fonction de la complexité du dossier) à 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité a émis un avis favorable à la réalisation de ce Schéma Communal Défense Incendie » et confie cette mission à la RESE aux conditions énumérées ci-dessus.

DOSSIER GARDERIE/CENTRE DE LOISIRS :

Dans le cadre des futurs travaux de construction d'une Garderie/Centre de Loisirs à Cabariot,
Vu le marché de maîtrise d'œuvre attribué le 30/08/2018 à SD ARCHITECTES de Rochefort d'un montant de 35 268.90 € HT.

Vu le montant initial des travaux estimé à 420 210 € HT,

Vu le résultat de l'appel d'offres et la décision du Conseil Municipal en date du 12/12/19 fixant le coût des travaux à 500 637.29 € HT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre cité ci-dessus d'un montant de 9 788.46 € HT réajustant le montant forfaitaire de rémunération à 42 507.36 € HT 51 008.83 € TTC (le taux de 9% reste inchangé).

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte et valide le montant de l'avenant précité et autorise M. le Maire à procéder à la signature dudit avenant. Le Conseil Municipal autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et à signer toutes les pièces qui s'y réfèrent.

Vu par Nous, Maire de la commune de CABARIOT pour être affiché le 13 février 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 Août 1884.

A Cabariot, le 28 février 2020

Le Maire,